



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Catherine Morin-Desailly

*Sénatrice de la Seine-Maritime - Union Centriste / Le Nouveau Centre  
Conseillère régionale de Haute-Normandie*

Paris, le 13 avril 2011

### **Catherine Morin-Desailly s'oppose à toute atteinte au droit du sol et au durcissement de la situation des étrangers malades**

Le Sénat a entamé hier la seconde lecture du projet de loi relatif à « l'immigration, l'intégration et la nationalité ».

Catherine Morin-Desailly, et ses collègues de l'Union centriste, ont réaffirmé leur opposition totale à toute atteinte au droit du sol. En effet, cette disposition injuste et injustifiée remet en question une modification touchant au droit du sol dont l'instauration remonte à la fin du XIXe siècle et qui fait l'objet d'un consensus républicain depuis bien longtemps. C'est pourquoi, elle a voté contre l'amendement déposé par le Gouvernement portant sur les dispositions relatives à l'acquisition de la nationalité française par les jeunes nés en France de parents étrangers.

La sénatrice de la Seine-Maritime s'est également opposée à l'amendement du rapporteur de la commission des lois visant à préciser le régime du titre de séjour des « étrangers malades ». Présenté comme un texte de compromis, il présente un réel danger pour les étrangers gravement malades résidant en France. Très attachée à la défense des droits des plus fragiles et au devoir d'assistance des personnes menacées, elle avait en décembre dernier, déposé un amendement à la loi de finances pour 2011 visant à supprimer le droit de timbre annuel de trente euros conditionnant l'accès à l'Aide Médicale d'Etat (AME) instauré à l'Assemblée nationale.

#### **Contact :**

**Paris – 01 42 34 29 95 ou [c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)  
Rouen - 02 35 15 38 30 ou [catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)**